

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14924
24 mars 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 MARS 1982, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, sur la demande de M. Zuhdi Labib Terzi, Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine, une lettre de ce dernier concernant de nouveaux actes de terrorisme d'Etat commis par Israël, des tentatives d'assassinat contre des maires, suivies de tentatives de dispersion des conseils municipaux.

Etant donné que la situation dans les territoires palestiniens occupés demeure très explosive, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Hazem NUSEIBEH

Annexe

Lettre datée du 23 mars 1982, adressée à la Présidente du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de
libération de la Palestine auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Comme suite à nos notes verbales des 18, 20, 21 et 22 mars 1982, et sur les instructions du président Yasser Arafat, j'ai l'honneur de vous informer des actes ci-après de terrorisme d'Etat commis par Israël. Nul n'ignore que les sionistes israéliens cherchent depuis un certain temps à disperser les conseils municipaux légalement élus. Ils ont commencé par expulser des maires légalement élus, puis ont essayé de les assassiner et ont ensuite tenté de disperser les conseils municipaux. Hier, 22 mars, les forces israéliennes d'occupation se sont livrées à un nouvel acte criminel.

M. Wahid Hamadullah, maire légalement élu de la ville d'Anabta, a été sommé de comparaître devant un tribunal militaire israélien. Il était accusé d'être en possession de journaux interdits - probablement des journaux publiés à Haïfa, Nazareth, Jérusalem ou dans un Etat arabe voisin - et d'avoir assisté à une réunion des maires élus de la rive occidentale. M. Hamadullah est membre du National Guidance Committee, comité palestinien qui s'occupe sur place du peuple palestinien des territoires occupés. S'il est déclaré "coupable", il sera "légalement destitué de ses fonctions de maire".

On tente maintenant d'humilier et de déshonorer d'une autre manière le peuple palestinien des territoires occupés. Hier, un soldat israélien a brutalement essayé de violer une jeune fille palestinienne détenue à Rafaa. Cet acte ignoble n'est qu'un exemple de plus du niveau d'abjection auquel pouvait descendre les sionistes israéliens dans leurs méthodes d'oppression, de répression et d'outrages à la dignité humaine.

On signale aujourd'hui à Rafah de nombreux morts et blessés à la suite de tirs israéliens. Les villes de Jabalia, Rafah et Khan Yunis, dans la bande de Gaza occupée, ont également été le théâtre de manifestations palestiniennes, accompagnées d'une grève générale.

Il a y eu plusieurs morts et blessés palestiniens au cours des dernières 26 heures (22-23 mars). En raison de la censure imposée par les Israéliens, la liste des victimes est incomplète, et on signale jusqu'à présent un mort et onze blessés. On signale également que quatre personnes ont été blessées hier à Rafah, deux autres à Naplouse et d'autres, dont le nombre n'est pas connu, à Jérusalem. Parmi les victimes se trouvent :

Camp de Deir Anmar, district de Ramallah

Muhammad Hamad Deeb Al-Bidha, 17 ans, tué
Ibrahim Hassan Al-Khatib, 19 ans, blessé
Anwar Husni, 18 ans, blessé

Jérusalem

Matem Abdel Muti' Jaabri, blessé

Camp de Jalazoun au nord de Ramallah

Mahmoud Ibrahim Abdel Aziz, 18 ans, blessé
Saad Al-Dir. Qattab, 18 ans, blessé

Village de Bteilo, district de Ramallah

Abdel Karim Anwar Hussein, 17 ans, blessé

Village de Mishmas, près de Al-Bireh

Bajis Hazaa', 18 ans, blessé
Miryam Abu Siyam, blessée

Naplouse

Dr Jamal Abu Hijleh, blessé
Nusush Al-Qassas, blessé
Muhammad Burhan Ya'ish, blessé

Dans la plupart des grandes villes des territoires palestiniens occupés, les manifestations entrent dans leur cinquième jour et les soldats israéliens qui ont reçu des renforts massifs, poursuivent à l'encontre des Palestiniens, une purge digne des procédés nazis.

Hier, les commerçants palestiniens de Jérusalem ont reçu des soldats israéliens l'ordre d'ouvrir leurs boutiques sous peine d'être traduits devant les tribunaux militaires. De nouveaux postes de police sont créés, à l'intérieur et autour de la vieille Ville, dans le but d'intimider les commerçants palestiniens et de les amener ainsi à ouvrir leurs magasins.

Quarante élèves de l'école secondaire de Jenin ont été arrêtés hier. En même temps, des soldats israéliens ont fait irruption dans l'école secondaire Tareq Bin Ziyad à Hébron et arrêté le directeur, deux professeurs et 16 élèves. A Beit Jala, des colons sionistes armés ont envahi l'école de filles, ouvrant le feu sur les étudiantes et lançant des grenades lacrymogènes.

Un certain nombre de professeurs ont été arrêtés aujourd'hui; bien que les chiffres n'aient pas été confirmés il y en aurait 10 au camp de Balata, 15 à Jérusalem, trois à Tulkarem. Dix étudiants ont également été arrêtés à Tulkarem.

Des échauffourées ont été signalées à Jérusalem, aux camps d'Askar et de Balata, près de Naplouse et dans la ville de Naplouse elle-même ainsi qu'à Bethléem, Beit Sahour, Jéricho, Qalqila, Hébron et plusieurs villages des alentours. Les soldats israéliens ont imposé le couvre-feu dans la plupart des villes mentionnées plus haut. A Qiryat Arba', des colons sionistes armés se sont joints aux soldats israéliens pour tirer sur des Palestiniens et ont décrété le couvre-feu dans le village.

L'Organisation de libération de la Palestine tient à faire savoir qu'elle condamne de la façon la plus énergique ces actes punitifs et déclare que toutes les réactions du peuple palestinien des territoires soumis à l'occupation militaire sioniste contre les forces d'occupation sont justifiées en vertu des principes de la Charte des Nations Unies et des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zubdi Labib TERZI

